

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 22/09/2022 Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 13 Votants : 14

Absents : Excusés : 0

Date de la convocation : 16/09/2022 Date d'affichage : 16/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le 22 septembre 2022 à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - – N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Nicolas CHARREL - Y AUBERT-BRUN – P GOUY – C MOULIN– Y COMUNELLO – C CIVEYRAC - Serge TEYSSONNEYRE – P COLMACHE

Ont donné pouvoir : Michèle RIVET à Nadine ANGENIEUX

Nadine ANGENIEUX a été nommée secrétaire.

Présents élus supplémentaires : Jean-Luc MASSON

1 – Approbation du Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2022

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le Projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 juin a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Catherine CIVEYRAC.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil Municipal le valident ou demandent à le modifier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le Procès-verbal

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 22/09/2022

Yves COLOMB, Maire,

Catherine CIVEYRAC

Secrétaire de Séance

